

FOLIO 33

SMCTOM DE NONTRON

2025/0023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES
MÉNAGÈRES DE NONTRON**

Nombre de Délégués : En exercice : 69 - Présents : 35 - Votants : 35 - Nombre de voix : 64

L'an deux mil vingt cinq

Le 21 juillet 2025 à dix-huit heures

Le Comité Syndical s'est réuni à l'Auditorium de Nontron sous la présidence de Monsieur Vincent FARGEAS, Président.

Date de la convocation : 11 juillet 2025

Étaient présents : Messieurs BRADEAU Ludovic, JEAN Thierry, DAVID Jean-François, COLINEAUX Jean-Luc, COUSSY Alain, MILLARET Francis, PEYROU Alain, COMBEALBERT Gérard, BALLIGAND André, FARGEAS Vincent, DUCHANGE Michel, ROCHE Jean-Claude, COMBEAU Michel, CHABOT Jean-Michel, LAVAUD Alain, MICHEL Pierre, GEREAUD Fabien, GOULHERS Jean-Pascal, GAUDOU Fernand, GACHON Didier, MASSIAS Gilles, LAGARDE Jean-François, FAYE Jean-Jacques,

Étaient présentes : Mesdames JERVAISE Marie-Christine, MARTY Patricia, DEBORD Danielle, POLETZ Anne-Marie, RAT Sylvie, BOURDEAU Liliane, GOURAUD Sylvie, FLOCH Françoise (pouvoir à Monsieur GACHON Didier), DEZAUTEZ Marie-Christine, POULAIN Chantal,

Suppléants remplaçants titulaires : Messieurs DOUCET Serge, BRETON Yves,

Étaient absents excusés : Messieurs MOIRAND Bernard, BOUSSARIE Thierry, JONQUIÈRE Hervé, HISPIWACK Jean-Michel,

Étaient absente excusée : Mesdames BOUSSARIE Myriam, LAGARDE Isabelle,

Secrétaire de séance : Monsieur GACHON Didier

Objet : Election d'un deuxième Vice-Président

Vu les articles L2122-7, L2122-7, L2122-7-1 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° 2025/0019 fixant le nombre de Vice-présidents du SMCTOM de Nontron,

Par application de l'article L2122-7 du CGCT, l'élection de chaque Vice-président a lieu au scrutin uninominal secret à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative des suffrages exprimés.

Le Président propose de procéder à l'élection du 2^{ème} Vice-Président.

Il prend acte de la candidature de Madame Sylvie RAT et invite à d'éventuelles autres candidatures.

Le Comité Syndical procède à l'élection du 2^{ème} vice-président

Nombre de votants : 35

Blancs / Nuls : 0

Majorité absolue : 35

La candidate Sylvie RAT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élue 2^{ème} Vice-Présidente et est immédiatement installée dans ses fonctions

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme.

Le Président

Vincent FARGEAS

